



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Groupe PLR, par le député Xavier Mottet
Objet Parlement sans papier aussi pour les décomptes d'honoraires
Date 08.05.2017
Numéro 1.0225

Le postulant demande que les décomptes d'honoraires des députés soient transmis de manière informatique, soit par mail, soit via le bureau virtuel.

Il y a quelques années, une telle possibilité avait déjà été étudiée pour l'ensemble du personnel. La réalisation technique s'est révélée très complexe. L'idée a été mise en veille. À la demande du postulant, l'Administration cantonale des finances reprend ces travaux pour réaliser la transmission des décomptes d'honoraires des députés par un envoi électronique.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat.

Conséquences financières en francs :	Développements informatiques nécessaires, dont l'ampleur n'est pas connue à ce stade
Conséquences sur le personnel en EPT :	Pas d'EPT supplémentaire. Le travail sera effectué par le personnel en place et des consultants
Conséquences sur la RPT :	Aucune
Conséquences sur la bureaucratie :	Dépendra de la solution mise en place. Actuellement, l'expédition des décomptes papier est automatique.

Lieu, date Sion, le 17 janvier 2018